

Conseil Municipal du Jeudi 03 avril 2025 à 20h00

Délibération N° 2025/027

Date de la convocation : 27 mars 2025

Conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 19

Représentés : 3

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTELLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES (20h30), Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Sylvie LAROCHE, Alexis LEON, François NICOLAS procuration à Laurent MARCHESI, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Gwenaël MAGNANT

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

VU – les commissions finances des 10 octobre 2024, 17 décembre 2024 et 13 février 2025,

VU - le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2025,

VU – le projet de Budget Primitif adressé aux membres du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal constate que la présentation du Budget Primitif 2025 est claire et précise et n'émet aucune remarque ni observation.

Le Conseil Municipal prend note que ce budget pourra faire l'objet de décisions modificatives en cours d'année selon les évolutions de certaines dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2025 à l'unanimité selon le document joint.

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitres à chapitres (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

La secrétaire de séance,
Conseiller municipal,

Gwenaël MAGNANT

Transmis en Préfecture :

24 avril 2025

Affichage :

24 avril 2025



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE

